

# 2022

Juillet-Août- Septembre



## BULLETIN COMMUNAL

COMMUNE  
DE SAINT-JOSEPH



- Compte rendu des Conseils municipaux
- Informations
- Vie de la commune

# COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

PAS DE CONSEIL MUNICIPAL EN AOUT 2022

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

## ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;  
M. BAUDELLOT Laurent, M. SEPULCHRE de CONDE Laurent, adjoints ;  
MM LIGNY Franck, CLOT Serge, PAIN Frédéric, GUERIN Stéphane, Mmes BRUNEAU de la SALLE Mireille, ROTROU Delphine, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

## ABSENTS REPRESENTES :

Mme SIMON Bérandère donne pouvoir à Mme ROTROU Delphine  
M. AMBROIS Christophe donne pouvoir à M. PAIN Frédéric  
Mme LEFEVRE Sylvie donne pouvoir à M. CLOT Serge,  
Mme LETERRIER Sophie donne pouvoir à M. MOUCHEL Jean-Marie,  
Mme MERMET-BIJON Nathalie donne pouvoir à Mme BRUNEAU de la SALLE Mireille

## ABSENT EXCUSE

M. PINCHON Roland

## SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ROTROU Delphine

Le procès-verbal du 13 juin est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : mission médiation du CDG50. Le conseil donne son accord.

## **FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS EN M57**

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Pour les collectivités de moins de 3500 habitants, il n'y a pas d'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées ainsi que des frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisations.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. L'amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation financée chez l'entité bénéficiaire.

De calculer l'amortissement au prorata temporis,

| Subvention d'équipements versés   | Article | Durée d'amortissement | Compte d'amortissement |
|-----------------------------------|---------|-----------------------|------------------------|
| Biens mobiliers, matériel, études | 204xx1  | 5 ans                 | 2804xx1                |
| Bâtiments, installations          | 204xx2  | 10 ans                | 2804xx2                |
| Projets infrastructures           | 204xx3  | 10 ans                | 2804xx3                |

|               |      |       |       |
|---------------|------|-------|-------|
| Frais d'étude | 2031 | 5 ans | 28031 |
|---------------|------|-------|-------|

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Vu l'avis favorable du comptable,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2022, telle que présentée ci-dessus.

**DECISION MODIFICATIVE N°3**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 afin de provisionner les amortissements :

| Désignation   | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| Article 6288 : autres services                      | 3 000,00€                      |                                  |
| <b>TOTAL Chapitre 011</b>                           | <b>3 000,00€</b>               |                                  |
| Article 2804183-040                                 |                                | 3 000,00€                        |
| <b>TOTAL 040 : opération d'ordre entre sections</b> |                                | <b>3 000,00€</b>                 |
| Article 681 : dotation amortissement                |                                | 3 000,00€                        |
| <b>TOTAL 042 : opération d'ordre entre sections</b> |                                | <b>3 000,00€</b>                 |
| Article 1327 : subvention fonds européens           | 3 000,00€                      |                                  |
| <b>TOTAL Chapitre 13</b>                            | <b>3 000,00€</b>               |                                  |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

**DECIDE** de l'intégration de l'opération tel qu'indiquée ci-dessus et de l'ouverture de crédit correspondant tel qu'indiquée ci-dessus.

Cette mesure budgétaire n'a pas d'incidence sur le budget, ce sont des opérations d'ordre.

**PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune et le département.

Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :

- permis de construire
- permis d'aménager
- autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient **obligatoire** tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Cet article 109 indique en effet que « **si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences)** ».

Les 118 communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la communauté d'agglomération doivent donc, par **délibérations concordantes**, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'EPCI.

Cette disposition est **d'application immédiate à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**.

Afin de répondre à la loi de finances pour 2022, il est proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération.

Ce pourcentage est fixé à 20 %.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

**ADOpte** le principe de reversement de 20 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération,

**DECIDE** que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2022

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement.

Ce reversement de la taxe d'aménagement profitera au dossier de demande de subvention pour le fonds de concours pour les communes présentant des projets d'investissement.

#### **CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RD 974**

Monsieur le Maire rappelant que le transfert de l'ancienne RN 2013 au profit du Département de la Manche avait été fait suite à la réalisation de la RN 13.

**CONSIDERANT** que la RD 974 ne présente pas d'intérêt au regard de la voirie départementale, celle-ci ne servant que de desserte locale (voie sans issue) dans sa partie comprise entre la RD 146 et la route de Bellefontaine.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

**DONNE SON ACCORD** au transfert, au profit de la commune, de la route départementale n°974 d'une longueur approximative de 197 m, située entre la RD 146 et la route de Bellefontaine pour une superficie de 2 935 m<sup>2</sup> et représentée en quadrillé bleu sur le plan joint ;

Le transfert de la voie sera accompagné d'une mutation foncière réalisée à l'initiative et par les soins du Département ; étant précisé que la voie est transférée en l'état.

**NOMME** la voie transférée : « le bourg » ;

**PRONONCE** le classement dans le domaine public communal de la route « le Bourg » dans sa partie comprise entre l'actuelle voie communale et la RD 146

**MET A JOUR** en conséquence, le tableau des voiries de la commune

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces transferts.

#### **DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES**

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts revêt un intérêt majeur. Il facilite à la fois l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons et du courrier. Par ailleurs, l'adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre

optique, en facilitant la localisation de 100% des foyers ou locaux professionnels et en permettant ainsi un raccordement à la fibre optique pour tous les citoyens.

Lors de sa séance du 13 juin 2022, le conseil municipal a autorisé l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

Le travail engagé depuis a abouti à l'établissement d'une liste de propositions de dénomination des voies communales. Cette dernière étant laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même, il vous est proposé de vous positionner sur ces propositions.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30, modifié par la loi 3DS du 21 février 2022,

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DECIDE** d'adopter et de valider les dénominations des voies suivantes telles que présentées dans le tableau des voies en annexe de la présente délibération.

### **ADHESION A LA MISSION MEDIATION – CDG50**

La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a légitimé les centres de gestion pour assurer des médiations dans les domaines relevant de leurs compétences à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Elle a en effet inséré un nouvel article (article 25-2) dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui oblige les centres de gestion à proposer par convention, une mission de médiation préalable obligatoire prévue à l'article L. 213-11 du code de justice administrative. Elle permet également aux centres de gestion d'assurer une mission de médiation à l'initiative du juge ou à l'initiative des parties prévue aux articles L. 213-5 et 213-10 du même code, à l'exclusion des avis ou décisions des instances paritaires, médicales, de jurys ou de toute autre instance collégiale administrative obligatoirement saisie ayant vocation à adopter des avis ou des décisions.

En adhérant à cette mission, la collectivité (ou l'établissement) prend acte que les recours formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par décret et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, précédés d'une tentative de médiation. Pour information, le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 fixe ainsi la liste des litiges ouverts à la médiation préalable obligatoire :

- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;
- Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé sans traitement ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emplois obtenu par promotion interne ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
- Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;
- Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets n° 84-1051 du 30 novembre 1984 et n° 85-1054 du 30 septembre 1985.

➤ La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG 50 a fixé un tarif de :

- 300 € pour une médiation d'une durée au plus égale à 3 heures,
- + un coût horaire de 100 € par heure supplémentaire au-delà de 3 heures.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il convient de prendre une délibération autorisant l'autorité territoriale à conventionner avec le CDG 50.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

**DECIDE** d'adhérer à la mission de médiation du CDG 50.

Il prend acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au centre de gestion si elle l'estime utile.

La collectivité rémunèrera le centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de :

- 300 € pour une médiation d'une durée au plus égale à 3 heures,
- + un coût horaire de 100 € par heure supplémentaire au-delà de 3 heures.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 50 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

### **ETUDE DE DEVIS**

#### **PANNEAU SIGNALÉTIQUE : CIDRERIE DE LA BRIQUE**

Monsieur SEPULCHRE présente un devis de Manche Echafaudage concernant des panneaux de signalisation : interdiction de stationner, aire de pique-nique, indication « cidrerie de la brique ». Pour un coût global de 1212€ HT. Pour la cidrerie, il serait planté des pommiers en échange. Le conseil débat et s'interroge sur le coût et pourquoi pour une entreprise sur les deniers de la commune. Monsieur SEPULCHRE explique que cette entreprise est un produit local à défendre, qu'il fait partie du patrimoine de la commune. Le conseil demande à ce que ce devis soit vu en octobre pour une indication globale des entreprises de la commune en même temps que la mise en place de la signalétique des voiries.

#### **TRAVAUX GARDERIE PERISCOLAIRE : INGENIERIE-AMIANTE PLOMB**

Pour les travaux de rénovation de la garderie périscolaire, deux devis ont été demandés auprès de Mesnil system et SOCOTEC pour le repérage d'amiante et plomb. Seul Mesnil system a répondu. Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur ce devis sachant que le nombre de 70 est le maximum, ne sera facturé que le réel effectué.

| <i>MISSION DIAG-AMIANTE-PLOMB</i> |                      |                            |                         |                   |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------|
|                                   | <i>Amiante-plomb</i> | <i>Nombre prélèvements</i> | <i>Prix prélèvement</i> | <i>Montant HT</i> |
| <i>MESNIL SYSTEM</i>              | <i>oui</i>           | <i>70</i>                  | <i>40,00</i>            | <i>2 320,00</i>   |

Proposons de retenir l'offre de **MESNIL SYSTEM pour un coût HT de 2 320,00€ avec 70 prélèvements**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** de retenir l'offre de MESNIL SYSTEM pour un coût HT de 2 320,00€ avec 70 prélèvements pour la mission DIAG-AMIANTE-PLOMB,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande et à signer tous documents s'y reportant.

**TRAVAUX GARDERIE PERISCOLAIRE : INGENIERIE-MISSION CONTROLE**

Deux entreprises sollicitées : SOCOTEC et MESNIL SYSTEM. Un seul devis reçu Mesnil System. Le conseil demande d'attendre le deuxième devis.

**COMMUNICATIONS :**

Madame SANSON Béatrice, actuellement en congé, sera en retraite à compter du 1<sup>er</sup> août 2022. Elle sera remplacée par Madame AMBROIS Pauline pour l'entretien de la salle des fêtes, la salle de sport, la classe maternelle ainsi que le service en cantine le midi.

Madame DUREL Séverine du centre de gestion, va effectuer le remplacement pendant les congés d'été de la secrétaire de mairie. Elle prendra ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> novembre suite au départ de Madame CHEVRIER Valérie.

Frelons asiatiques : le printemps a été bénéfique à leur prolifération même s'ils sont sensibles à la chaleur. 1372 nids dans la Manche depuis le début du printemps.

Monsieur le Maire relance l'entreprise pour vérifier la mise en place de la friteuse à la cantine scolaire. Le conseil demande où en est le projet de l'aire de stationnement pour les gens du voyage : il était prévu sur limite Valognes-Saint-Cyr.

Départ de Monsieur PAIN à 20h05.

Monsieur le Maire présente le projet du futur PLUi à l'aide de plans présentant la constructibilité sur la commune. Le projet est d'avoir 70 maisons d'ici 2040. Le conseil se réunira le lundi 25 juillet pour en discuter. Les propositions de corrections ou autres sont à fournir pour le 15 septembre.

**QUESTIONS :**

Madame ROTROU demande la situation de la borne électrique : le transformateur est bien en place dans l'attente de la borne. Pas de date à ce jour.

**PROCHAINES REUNIONS**

Prochain Conseil municipal : lundi 5 septembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30

**SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022**

**ETAIENT PRESENTS**

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;

M. SEPULCHRE de CONDE Laurent, Mme LETERRIER Sophie, adjoints ;

MM CLOT Serge, PAIN Frédéric, GUERIN Stéphane, AMBROIS Christophe, Mmes BRUNEAU de la SALLE Mireille, MERMET-BIJON Nathalie, SIMON Bérangère, ROTROU Delphine, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRESENTES :

M. LIGNY Franck donne pouvoir à M. PAIN Frédéric  
M. BAUDELLOT Laurent donne pouvoir à M. MOUCHEL Jean-Marie,  
M. PINCHON Roland donne pouvoir à M. SEPULCHRE de CONDE Laurent.

ABSENTE EXCUSEE

Mme LEFEVRE Sylvie

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

Le procès-verbal du 18 juillet est approuvé à l'unanimité.

**RENOVATION GARDERIE PERISCOLAIRE : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le résultat de l'analyse des offres des entreprises concernant le marché de rénovation de la garderie périscolaire. Sur les 8 lots, deux lots sont infructueux et seront vus ultérieurement dès réception de devis.

| Désignation des lots  | Nom des entreprises retenues | Montant HT du Marché |
|---|------------------------------|----------------------|
| <b>Lot 1 – Gros œuvre</b>   | SARL ENDELIN Didier          | 116 901,88 €         |
| <b>Lot 2 – travaux de menuiseries extérieures-travaux annexes</b>   | AMC FOLLIOT                  | 58 568,50 €          |
| <b>Lot 3 – travaux de menuiseries intérieures-cloisons-plafonds</b> | AMC FOLLIOT                  | 68 157,93 €          |
| <b>Lot 4 – plomberie sanitaire</b>                                  | SANECT COTENTIN              | 13 336,70 €          |
| <b>Lot 5 – travaux de chauffage-ventilation</b>                     | SANECT COTENTIN              | 24 758,66 €          |
| <b>Lot 6 – électricité : courants forts-faibles</b>                 |                              |                      |
| <b>Lot 7 – travaux de peinture-revêtement sols collés</b>           | ENTREPRISE LEMERRE           | 11 035,70 €          |
| <b>Lot 8 – couverture</b>   |                              |                      |
| <b>TOTAL</b>  |                              | <b>292 759,37 €</b>  |

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer le marché afférent pour les lots 1-2-3-4-5-7.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises précitées, pour un montant total de 292 759,37 HT, auquel il faudra ajouter les lots 6 et 7, tout avenant, dépourvu d'incidence financière ou en plus ou moins-value, dans la limite de 5% des montants initiaux des travaux ;

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2022-2023 ;

**PRECISE** que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal, au compte 231 de l'opération n°52.

## **MODIFICATION D'HORAIRE : GROUPE SCOLAIRE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et du temps de travail.

Monsieur le Maire informe de la réorganisation du temps de travail (départ en retraite, retour à un service en cantine) et propose de modifier les horaires d'un agent technique :

Le poste d'adjoint technique à 16h53 passe à 18h30,

Vu le tableau des emplois,

Vu les fonctions occupées par cet agent et les missions qui lui sont confiées,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent dans cet emploi sera inscrit au budget de l'exercice en cours.

## **TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

La construction ou l'extension d'une habitation, l'adjonction d'une annexe à une habitation sont des exemples d'opérations qui requièrent l'obtention préalable d'autorisations d'urbanisme. Les demandeurs de ces autorisations sont susceptibles d'être redevables de taxes d'urbanismes : la Taxe d'Aménagement (TA) et la redevance archéologique préventive (RAP).

En matière de TA, il appartient à la commune d'instituer, de renoncer, de modifier ou de moduler les taux ou les exonérations sur son territoire au plus tard avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Actuellement, sur la commune la TA est de 2% sans exonération quelconque, la part départementale est de 2.5%. Il est proposé de modifier la TA à 2,5%.

Il est à noter qu'une majorité des communes a un taux d'aménagement à 2,5 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**DECIDE** d'instituer le taux de 2.5 % sur l'ensemble du territoire communal ;

**DIT** que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

- annexés pour information au plan local d'urbanisme,
- transmis aux services de l'Etat conformément à l'article L. 331-5 du code de l'urbanisme

## **PLUI : SUIVI**

Monsieur SEPULCHRE précise que le recensement va être transmis au bureau d'étude.

Des corrections, ajouts, suppressions seront proposés : les parcelles en bordure N13 devraient être interdites à la construction, des zones de type « dents creuses » ajoutées, réserves de terrain pour l'artisanal proposées, projet de MAM éventuellement derrière le commerce, l'ancien stade dans le bourg ne devrait pas être constructible (une zone tampon doit être gardée en cas d'orage).

Rappel : possibilité de la construction de 70 maisons d'ici 2040.

Le zonage 1A du Plan Local d'Urbanisme devrait disparaître.

La prochaine réunion avec le bureau d'étude aura lieu en novembre.

## **RENTREE SCOLAIRE-CANTINE**

Celle-ci s'est bien déroulée avec la rentrée de 85 enfants. Il n'y a pas eu de mouvement (mutation) d'enseignants hormis 1 remplaçant supplémentaire pour la maternelle. Il y a eu des inscriptions d'enfants ou des défections jusqu'à la dernière minute.

Le bac à sable dans la cour a été supprimé en accord avec la direction. Un problème d'hygiène et le sable retrouvé dans les classes dont le revêtement de sol vient d'être fait sont les principales raisons.

Madame ROTROU demande s'il y a un projet de jeux de cour : l'APE doit demander des devis.

Monsieur le Maire précise que le projet de « mare pédagogique » continue sur l'année scolaire.

Cantine : à compter de la rentrée, un seul service avec 74 enfants et 6 occasionnels. Il va être nécessaire de prévoir l'achat de chaises. L'association a reçu un diététicien et des visuels pédagogiques devraient être disposés dans la cantine. Il est également prévu ½ journée de sensibilisation par groupe de classe au niveau des enfants pour les sensibiliser sur la malnutrition. Les coûts sont à suivre de près pour le prix des repas. Déplacement du piano pour remettre la friteuse avec l'aménagement d'une cloison amovible près de la friteuse.

Madame SIMON demande si en cantine, il pourrait être envisagé que les grands aident les petits : Monsieur le Maire précise qu'une phase d'observation est en cours, elle sera suivie d'une évolution de l'organisation.

## **ETUDE DE DEVIS**

### **TRAVAUX GARDERIE PERISCOLAIRE : MISSION DE COORDINATION SPS**

Pour les travaux de rénovation de la garderie périscolaire, deux devis ont été demandés auprès de Mesnil system et SOCOTEC. Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur ces devis.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** de retenir l'offre de MESNIL SYSTEM pour un coût HT de 2 475 (soit 2 970 TTC)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande et à signer tous documents s'y reportant.

## **COMMERCE**

Suite aux fortes chaleurs de cet été, il a été constaté que la partie bar du commerce est très inconfortable. Des devis ont été demandés pour la mise en place d'un système de climatisation réversible par pompe à

chaleur auprès de l'entreprise THERMICLIM et TABARIN ENZTMANN. Seule l'entreprise Thermiclim a répondu pour un coût de 4600€ HT.

Le conseil décide d'attendre le second devis. Monsieur PAIN préconise que le moteur soit positionné au bout du bâtiment du commerce côté tennis et non côté arrière.

## **COMMUNICATIONS :**

Incivilité : de plus en plus de dépose sauvage autour des containers. Le non-respect de la réglementation peut conduire à une amende de 150€.

Le tronc de l'église a été fracturé et la porte du tabernacle forcée. Une plainte à la gendarmerie a été déposée.

Un permis d'aménager a été déposé pour l'extension du lotissement « clos Ludet ».

Plan d'adressage : une nouvelle réunion est prévue avec Manche Numérique.

Logiciel pour le PLU : toute la cartographie est mise en place. Dans le nouveau PLU, une règle va préciser les possibilités d'extension pour les maisons situées en zone agricole (1A).

Plan Partenarial de la Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGDID) : le projet d'une nouvelle réglementation pour simplifier la procédure a

été transmise à la commune pour avis. Celle -ci dispose d'un délai de 2 mois. En l'absence de réponse, l'avis est favorable.

Parking : la mise en place de la borne de recharge électrique est imminente.

Le vide-greniers aura lieu le 18 septembre dans la rue du Bourg (entre la route de la rue Ludet et le carrefour). La restauration se fera près des vestiaires du stade de foot.

Cantine : Retour à un seul service de cantine. Les coûts sont à suivre de près pour le prix des repas. Déplacement du piano pour remettre la friteuse avec l'aménagement d'une cloison amovible près de la friteuse.

Garderie : déménagement de la garderie dans la salle de réunion du gymnase fin août. Les travaux vont débuter début octobre. Tous les dossiers de demandes de subventions ont été acceptés.

Centre aéré : les fortes chaleurs de cet été ont fait prendre conscience de la nécessité d'un aménagement de la cour pour les années à venir afin que les enfants bénéficient de plus d'ombre.

Le prix du Gaz : chauffage de la mairie, la salle des fêtes, la bibliothèque, la salle de sport, les vestiaires du stade : des solutions vont être recherchées pour faire évoluer les systèmes de chauffage.

Voirie : le virage du nouvel accès de Madame TYPHAIGNE a été refait. L'achat des terrains pour la création de l'accès du Bas des Rocques est effectué. Le chantier devrait débuter en avril 2023.

Monsieur SEPULCHRE va rencontrer le département pour l'élargissement du trottoir du pont de la N13.

La commune a reçu les remerciements pour le paiement de la subvention communale de la part de l'association « toujours jeunes » et « ligue contre le cancer ».

Une réunion est prévue pour l'Amicale des chasseurs mercredi 7 septembre.

Madame LETERRIER demande s'il y aura un repas des aînés cette année : la remise d'un panier garni est envisagée car très appréciée.

### **PROCHAINES REUNIONS**

Prochain Conseil municipal : lundi 3 octobre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 20

## **INFORMATIONS**

### ➤ **OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

- **LUNDI de 13h30 à 16h30**
- **MERCREDI de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00**
- **VENDREDI de 13h30 à 16h30**

Une permanence téléphonique est également assurée :

Le lundi matin  
Le mardi toute la journée  
Le jeudi toute la journée  
Le vendredi matin



**Email :** [mairie-st-joseph@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-joseph@wanadoo.fr)

**Tel :** 02.33.40.07.09

Deux outils de communications sont à votre disposition pour vous tenir au courant des dernières actualités, des informations concernant directement la commune et celles utiles à tous.

**Allez visiter le site régulièrement et abonnez-vous à la page Facebook !**



**SITE INTERNET:** [saint-joseph-encotentin.fr](http://saint-joseph-encotentin.fr)

 **Saint-Joseph en cotentin actualités**

➤ **BIBLIOTHEQUE**

# LIRE COEUR

**RESEAU DES MEDIATHEQUES DU CŒUR COTENTIN**

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

3, le bourg 50700 SAINT-JOSEPH – Tél. 02 33 95 07 34

Mail : [biblio-st-joseph@orange.fr](mailto:biblio-st-joseph@orange.fr)

Portail en ligne : [www.bibliotheques.coeur-cotentin.fr](http://www.bibliotheques.coeur-cotentin.fr)

## Rappel des horaires d'ouverture de la bibliothèque de Saint-Joseph :

LUNDI de 16h à 17h

MERCREDI de 15h à 17h

VENDREDI de 16h à 18h

SAMEDI de 11h à 12h



**Vous souhaitez souscrire un abonnement au réseau lire@coeur ?**

**Vous initier à l'informatique ?**

**Devenir bénévole ?**

**Participer à des ateliers ?**



**Découvrez le site :** [www.bibliotheques-coeur.cotentin.fr](http://www.bibliotheques-coeur.cotentin.fr)

**Contactez- nous :** [lireacoEUR@lecotentin.fr](mailto:lireacoEUR@lecotentin.fr)



Bibliothèques de proximité :

**Briquebec-en-Cotentin :** 09-61-39-30-97

**L'Etang-Bertrand :** 02-33-52-01-69

**Saussemesnil :** 02-33-21-09-27

**Tamerville :** 02-33-41-85-77

**Brix :** 02-33-95-93-35

**Saint-Joseph :** 02-33-95-07-34

**Sottevast :** 02-33-01-07-61

**Valognes :** 02-33-95-82-40

**La pérennité de notre bibliothèque dépend de l'engagement de bénévoles pour tenir quelques permanences. Nous avons besoin urgemment de personnes qui veulent s'impliquer pour le maintien de ce beau lieu de vie sociale, de culture de proximité que représente la bibliothèque ! Merci vivement pour celles et ceux qui se feront connaître !**



**NOUS RECHERCHONS  
DES BENEVOLES**





Bonjour



a

# Histoires, je(ux) signe(s)

**Du 28 septembre au 7 décembre**

**Animations & spectacles**

Programme et lieux disponibles sur [www.bibliotheques.coeur-cotentin.fr](http://www.bibliotheques.coeur-cotentin.fr) et sur 

Gratuit & pour tout public  
Sur réservation



Oui



Merci



M




LIRE À COEUR  
MÉDIATHÈQUES DU RÉSEAU  
COEUR COTENTIN

~ **UN BEL EVENEMENT DANS VOS BIBLIOTHEQUES** ~

Renseignements et réservations dans les bibliothèques du réseau




Non

n

**DEMANDEZ LE PROGRAMME ET RÉSERVEZ VOS PLACES!**

Animations gratuites et pour tout public (inscrits ou pas dans le réseau lire@coeur)

## Les temps forts



Oui

| DATE                  | ANIMATION   | LIEU  |
|-----------------------|---|---|
| Mercredi 28 septembre | 15h30 - Heure du conte signée<br><i>Enfants de 3 à 6 ans</i>  | Bibliothèque de Valognes  |
| Lundi 24 octobre      | 9h30 - Bébés signes<br>Histoires et comptines signées<br><i>Enfants de 0 à 3 ans</i>  | Bibliothèque de L'Étang-Bertrand  |
| Mercredi 2 novembre   | 9h30 - Heure du conte signée<br><i>Enfants de 3 à 6 ans</i><br>11h - Heure du conte signée<br><i>Enfants à partir de 3 ans</i>  | Bibliothèque de L'Étang-Bertrand<br>Bibliothèque de Briquebec-en-Cotentin |
| Mercredi 9 novembre   | 14h30 - Heure du conte signée<br><i>À partir de 3 ans</i>   | Bibliothèque de Brix  |
| Samedi 19 novembre    | 10h30 - Bébés signes<br>Histoires et comptines signées<br><i>Enfants de 0 à 3 ans</i><br>À partir de 20h - Soirée jeux  | Bibliothèque de Sottevast<br>Salle de convivialité L'Étang-Bertrand       |
| Mardi 22 novembre     | 19h - Apéro signes - Novice ou curieux?<br>Venez découvrir la Langue des Signes ou faire vivre vos acquis au travers d'échanges simples, de rencontres et de supports ludiques. | Bibliothèque de Briquebec-en-Cotentin                                     |
| Mercredi 7 décembre   | 9h30 - Heure du conte signée<br><i>Enfants de 3 à 6 ans</i>   | Bibliothèque de Sottevast   |

**MERCREDI 26 OCTOBRE**

Spectacle « Sucre-page », florilèges d'histoires signées en musique  
2 séances:  
• 11h - Séance pour les enfants de 3 à 6 ans  
Hôtel Dieu à Valognes  
• 16h30 - Séance pour les enfants de 0 à 3 ans - Salle de l'élan rural - Sottevast

**SAMEDI 5 NOVEMBRE**

10h30 - « Café-échanges » autour de la découverte de l'utilisation du signe associée à la parole  
Animé par Sonia Britel de l'association « Au-delà des mots »



© Michel Huet

**12 & 26 NOVEMBRE, 7, 14 & 28 JANVIER 2023**

Venez apprendre quelques signes et faciliter la communication avec les tout-petits  
Session de 5 ateliers  
Parent/enfants - Durée: 1h



CAC-LAC-PL-22-langage-signes-V03.indd 2

31/08/2022 5:03 PM

➤ **TONTES ET TRAVAUX DE JARDINAGE**



Afin de permettre de la tranquillité pour l'ensemble des habitants et le sommeil des jeunes enfants, nous vous rappelons que les travaux de jardin, quand ils sont bruyants, sont règlementés !

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ✓ **Les jours ouvrables de : 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h**
- ✓ **Les samedis de : 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h**
- ✓ **Les dimanches et jours fériés de : 10 h à 12 h.**



➤ **MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**



Face à la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, les horaires ont été modifiés par arrêté le 21 septembre dernier.

Pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu à compter du **1er octobre 2022** sur l'ensemble des infrastructures du territoire communal à partir de **22h** et sera allumé à partir de **6h40** au niveau du "bourg", de la "Chasse gravière" et de la "Chasse Girot".

En période de fêtes ou en cas de circonstances particulières, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

➤ **ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-JOSEPH**

La reprise de la gymnastique volontaire est une belle réussite, 34 adhérents à ce jour, de tous âges et des nouveaux venus !

Vanessa JEAN (notre éducatrice sportive) a commencé son programme de remise en forme et la motivation de l'ensemble est au rendez-vous !

Nous sommes toujours ouverts aux adhésions même en cours d'année

**Pour rappel :** Rendez-vous tous les jeudis à 20h (sauf vacances scolaires)

La cotisation annuelle est de 75€ pour les adultes et de 50€ pour les adolescents

Si vous souhaitez des renseignements, contactez :

**Valérie LEPETIT au 06.07.77.65.58**

**Ou sur facebook @associationgymstjo**





➤ **ACCUEIL D'UN JEUNE LYCEEN ETRANGER**



**#CEITRAVEL**






**Ouvrir les jeunes au monde**

- Programmes de scolarité à l'étranger
- Séjours linguistiques, colonies de vacances
- Accueil en France

11-13 rue Nicolas Bouvier - 35400 Saint-Malo  
[www.cei-etudes-etranger.fr](http://www.cei-etudes-etranger.fr)  
 0033(0)2.99.20.06.13

CEI EST LABELISÉ




« Nous sommes une association loi 1901 recherchant des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement. »

D'Irlande, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Joelle**, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 3 mois à partir de janvier 2023. Elle aime danser et peindre. Elle fait également de la couture.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

**Paul**, jeune irlandais de 16 ans, est passionné par la culture française. Il fait du football, de la natation et pratique de temps en temps le golf.

Il souhaite venir en France pour 2 mois à partir de Janvier 2023.

Il rêve de maîtriser la langue française.

**Jakob**, jeune allemand de 15 ans, viendra en France pour 6 mois. Il a de nombreux hobbies, dont le handball, basket, la musique, et il joue de la guitare

Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

RENSEIGNEMENTS :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo  
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14  
[v.simon@groupe-cei.fr](mailto:v.simon@groupe-cei.fr)

RESPONSABLE LOCAL:

Xavier DUFRESNE  
14000 Caen  
[xavierdurfresne@hotmail.com](mailto:xavierdurfresne@hotmail.com)  
06.03.59.23.94



## ➤ ACTUALITES DE L'AGGLOMERATION

### FUTUR CENTRE AQUATIQUE DE VALOGNES



Les travaux de terrassement ont débuté le **13 décembre 2021**. La préparation du gros oeuvre a commencé en janvier 2022 et à ce jour, le sous-sol est en cours. La sortie de terre du rez-de-chaussée est envisagée en octobre. La construction de l'équipement devrait s'étendre, sans restriction de circulation, pendant 20 mois pour **une mise en service à la fin du 3ème trimestre 2023**.

Le futur centre aquatique, installé sur la zone du Grand Saint-Lin, proposera **de multiples activités** : **Un espace bien-être, un espace polyvalent avec bassin ludique et 4 lignes de nage de 25m, un toboggan aquatique, une pataugeoire pour les petits, un bassin nordique (à l'extérieur) de 25m avec 5 lignes de nage et un sas d'accès depuis l'intérieur, un pentagliss extérieur, des plages minérales et végétales...** Le futur centre aquatique contribuera à la vitalité économique et sociale du territoire.

Rendez-fin 2023 pour l'ouverture !



### LANCEMENT DU PROJET DE L'ECOLE NORMANDE DE CUISINE DES PRODUITS DE LA MER

Avec une volonté affirmée de développer une identité maritime avec son **label Cotentin Terre Bleue** faisant rayonner le territoire à l'échelle nationale et internationale, **l'Agglomération du Cotentin va cofinancer la construction du bâtiment et collaborer avec l'AFPA Normandie**, acteur de la formation depuis 50 ans et porteur du projet, pour créer une école normande de cuisine des produits de la mer.

Initié par Bernard Leprince, chef étoilé originaire du Cotentin, l'ambition de ce futur établissement sera de former des cuisiniers venus de la France entière pour apprendre à travailler les produits de la mer et d'en devenir des références dans le secteur de la restauration.

## LANCEMENT OFFICIEL DE L'ECOLE HEFAIS

Plus de 100 industriels de la métallurgie sont venus à la présentation commerciale de cette Haute Ecole de Formation Soudage. **Un projet initié par les quatre grands acteurs industriels du territoire, EDF, Orano, Naval Group et les CMN** qui se sont associés autour de ce projet novateur ayant pour objectif de **répondre aux besoins de formations hautement qualifiées et ainsi faire face au déficit de main-d'oeuvre** dans leurs industries.

**L'Agglomération accompagne ce projet à hauteur de 5 281 000 euros HT en construisant un nouveau bâtiment sur la zone d'activité de Bénécère à Cherbourg-en-Cotentin qui sera opérationnel fin 2023** et qui permettra aux futurs stagiaires de se former dans des conditions d'accueil optimales. Avec cette école, c'est l'excellence industrielle du territoire qui rayonnera à l'échelle nationale.

### ➤ INFORMATION DE LA PREFECTURE DE LA MANCHE

#### **Obligation de déclaration en mairie des porcs dès le premier animal détenu !**



La connaissance de l'ensemble des détenteurs de porcs et de sangliers est essentielle pour réagir rapidement en cas de diffusion sur le territoire d'une maladie animale réglementée.

Le virus de la peste porcine africaine, maladie contagieuse des porcs et des sangliers (**mais sans danger pour l'Homme**), circule activement en Europe depuis 2015 et progresse depuis l'Europe de l'est vers l'ouest. Il est désormais aux abords de la frontière française, étant présent en Allemagne depuis 2020 et en Italie du nord début 2022. Son arrivée en France aurait de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de rappeler l'obligation faite à tout détenteur de porc ou de sanglier, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'assurer la déclaration, dès le 1<sup>er</sup> animal détenu, de son ou ses porcs (quelle que soit sa race, y compris les races naines : cochon vietnamien...) ou sangliers, que la détention soit réalisée pour l'élevage à titre professionnel ou personnel (en vue de la consommation familiale ou en tant qu'animal de compagnie).

### ➤ UNE NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE EN NOVEMBRE !

**Mme CHEVRIER Valérie va quitter son poste de secrétaire de mairie le 28 octobre prochain.**

Nous la remercions tou(te)s sincèrement pour son professionnalisme, pour la qualité de son implication dans la vie et la gestion de la commune, pour son dévouement et son entier engagement auprès des citoyens de Saint-Joseph.





**Nous avons le plaisir de vous présenter  
Mme LARUE Séverine qui sera votre  
nouvelle interlocutrice au secrétariat de la  
mairie de Saint-Joseph à partir du mois  
de novembre !**

Voici quelques mots de Mme LARUE pour se  
présenter à vous :

« Je suis domiciliée à Bricquebec. Je suis mariée et  
j'ai deux enfants. J'ai été assistante maternelle à  
domicile jusqu'en 2021. J'ai suivi une formation au  
centre de gestion durant le 1er semestre 2022 dans le  
cadre d'une reconversion professionnelle. »

**Bienvenue**

➤ **UNE BELLE RETROUVAILLE !!!**



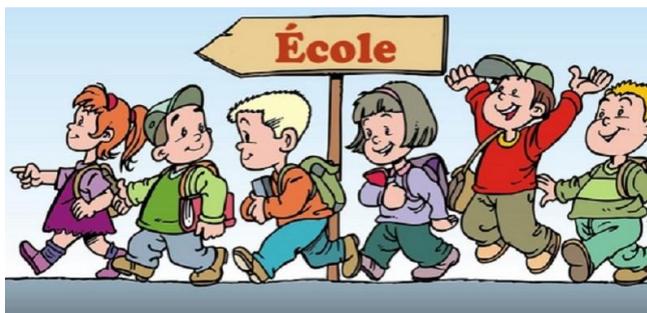
Les beaux tableaux réalisés par les enfants et l'artiste Miss  
Gribouillis, en 2017/2018, ont repris leurs places sur les  
murs de l'école après une période de restauration !  
Chapeau les artistes !



## ➤ QUOI DE NEUF A L'ECOLE ?

**Cette année, il y a 84 élèves, répartis ainsi:**

- 1 « toute petite section »
- 8 « petites sections »
- 10 « moyennes sections »
- 14 « grandes sections »
- 7 « CP »
- 9 « CE1 »
- 9 « CE2 »
- 9 « CM1 »
- 17 « CM2 »



**Voici l'équipe enseignante** : Mme AVENARD et Mme LEFAUQUEUR (le mardi) pour la maternelle  
Mme LEPLEY et Mme TURQUET (le jeudi) pour les Grandes Sections/CP  
Mme FEUILLY et Mme TURQUET (le vendredi) pour les CE1/CE2  
Mme DORGUEILLE et Mme TURQUET (le mardi) pour les CM1/CM2  
2 ATSEM aident les enseignantes: Mme HAIRON Sandrine (le matin en GS jusqu'à 11h) et Mme BATICLE Sylvie (la journée en maternelle)



Photomontage réalisé par le Studio PIX'ART

**En Garderie** : Sandrine HAIRON et Sylvie BATICLE prennent soin des enfants dans le temps périscolaire.

**A la cantine** : Les enfants sont encadrés par Sandrine HAIRON, Katia ROUXEL et Pauline AMBROIS

Mme TIPHAIGNE est toujours aux fourneaux pour le plus grand bonheur des enfants !!!



### PROJET DE L'ANNEE



**Projet éco-citoyen – thème pour toute l'école « L'EAU »:**

**Les objectifs du projet** : Observer l'eau dans son environnement puis dans un environnement plus ou moins éloigné pour découvrir, analyser, réfléchir sur la biodiversité, les métiers de l'eau ainsi que sur l'utilisation raisonnée de l'eau domestique et la pollution.

**Projet mené en classe : LES OBJECTIFS par matière enseignée:**

#### **FRANCAIS** :

- VOCABULAIRE : lexique de l'eau
- POESIE
- PRODUCTION D'ECRIT : compte rendu d'expériences, de sorties...
- LANGUE ORALE : discussions autour des différents thèmes
- LECTURE : de textes, d'albums, de romans en lien avec l'eau



## **DECOUVERTE DU MONDE :**

### *ESPACE*

- le cycle de l'eau
- inégalités dans l'accès à l'eau potable : ex : l'Afrique

### *VIVANT :*

- l'écosystème de l'étang / La vie sous la mer
- l'eau dans notre corps

### *MATIERE :*

- les propriétés de l'eau

## **EDUCATION ARTISTIQUE:**

*ARTS VISUELS* : différentes productions

*EDUCATION MUSICALE*: Les bruits de l'eau, des chants en rapport à l'eau...

### **Projet mené avec des interlocuteurs :**

- Avec le *CPIE du Cotentin* pour les CE et les CM

## **THEMES DES SEANCES DE TRAVAIL AVEC LES ELEVES**

### **« L'EAU, RESSOURCE »**

- Le voyage de l'eau
- L'eau au quotidien
- Pollue pas l'eau

#### **Visites et animations a la cite de la mer** (pour les 4 classes)

- \* Maternelle et GS/CP : les aquariums
- \* CE et CM : les aquariums, la biodiversité et découverte de la fondation Tara Océan

#### **Spectacles** (pour les 4 classes)

\* *Aqualo – Compagnie de l'Ours Bleu*

Conte qui amène à réfléchir sur l'importance de la ressource Eau et sur l'environnement

\* *Planète mômes*

+ Maternelle, GS/CP et CE1/CE2 : Le trésor de Calico Jack

+ CE1/CE2 et CM1/CM2 : L'eau, une ressource durable ?

#### **Sortie à la mer**

pêche à pieds, château de sable...

#### **Piscine** (de la MS au CM2)

CE et CM du 25 novembre au 27 janvier - le vendredi matin.

Les MS/GS/CP du 12 mai au 30 juin - le vendredi matin.

#### **Char à voile** (CM1/CM2)

Dates : vendredi 18 novembre le matin et lundi 5 décembre l'après-midi



## **LES TRAVAUX DANS L'ECOLE**

Les travaux de la garderie ont commencé et sont prévus sur toute l'année scolaire. La garderie se trouve dans la salle de réunion du gymnase.

Nous remercions encore une fois la municipalité pour tous ces travaux qui vont permettre aux enfants et aux adultes de bénéficier d'un groupe scolaire tout neuf.

## ***VIE DE LA COMMUNE***

***JUILLET 2022***

### ➤ **CLUB DES TOUJOURS JEUNES**



Les grandes vacances! Mais le club n'a pas pris de vacances et beaucoup d'adhérents se sont retrouvés en ce mardi de juillet pour discuter, marcher, jouer à la belote ou aux jeux de société.

Bien sûr, les anniversaires du mois ont été fêtés comme il se doit avec goûter, fleurs et bouteille d'apéritif.





Au Club, c'est la continuité, comme vous le voyez sur la photo, en regardant les deux anciens présidents et le président actuel, assis côte à côte. C'est une photo bien sympathique !

➤ **LE CHŒUR DES VILLAGES**



Le 9 Juillet, le Chœur des Villages a animé un mariage Montfarville et le 16, à Saint-Joseph.  
Du 18 Juillet au 20 Août, « le Chœur des villages » a pris quelques vacances !  
Les répétitions ont repris le 21 Août.

**AOUT 2022**

➤ **CLUB DES TOUJOURS JEUNES**

Mardi 23 Août, a eu lieu le traditionnel méchoui du club des Toujours Jeunes. Plus de 100 personnes ont répondu présents à l'invitation du président, des membres du bureau et du conseil d'administration.

Ce repas a débuté par le verre de bulles pris à l'extérieur, permettant à chacun de trinquer à la bonne santé, au plaisir de se retrouver. Puis, à table, chacun a dégusté melon au porto, agneau, frites, salade, fromage et glace. Plusieurs convives ont interprété des chansons reprises en chœur par la salle, et accompagnés de notre musicien Bébert.



Comme c'était le mardi du club, les nombreux anniversaires ont été fêtés et les heureux élus sont repartis, comme c'est la coutume avec des fleurs ou une bouteille.

Inutile de dire qu'il y avait une excellente ambiance et plusieurs disaient « ça fait du bien de passer un après-midi comme celui-là ».  
Enfin, avant le café, la magnifique loterie de Josiane, tirée par le doyen du club Jules, a fait d'heureux gagnants.

**Pour finir des rendez-vous ont été donnés :**

loto le dimanche 9 octobre  
Déjeuner spectacle à Condé le 13 octobre  
Journée club le 18 octobre  
Repas Couscous le 22 octobre à 12 heures 30

**SEPTEMBRE 2022**



➤ **LE CHŒUR DES VILLAGES**

Le 3 Septembre, nous avons animé un mariage à Montebourg.  
Le 10 Septembre, nous avons animé la Messe de Saint-Michel à Lestre, dans une atmosphère authentique bien sympathique !  
Le 17 Septembre, dans le cadre des Journées du Patrimoine, nous avons donné un petit concert à la chapelle Sainte-Anne de Bricquebec, en partie dans l'allée illuminée, en partie dans la chapelle.  
Et le Vendredi 23 Septembre, nous avons chanté pour la restauration de la belle église de Magneville. Là encore, nous avons été magnifiquement reçus et le public s'est montré aussi généreux qu'à Saint-Joseph en Juin.  
Le 26, nous avons fait notre Assemblée Générale.  
Voilà une rentrée très active !

➤ **LE VIDE GRENIER ORGANISE PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**



L'Association des Parents d'Elèves souhaite à tous les enfants et leurs parents une très bonne année scolaire. Nous espérons que tous les Saint-Joséphais se portent bien.  
Le traditionnel vide-grenier a été cette année encore une grande réussite. Beaucoup d'exposants sont venus au rendez-vous et ont pu profiter du beau temps et de notre commune pour y faire des affaires. L'APE souhaite remercier l'ensemble des bénévoles venus prêter mains fortes aux membres de l'APE dans la préparation et la réalisation de cet évènement. Chaque heure passée a été appréciée. **L'APE tient à remercier tout particulièrement le propriétaire du terrain sur lequel le vide grenier s'est déroulé.** La possibilité d'utiliser ce grand terrain nous a permis d'organiser et de vivre l'évènement de manière sereine et en toute sécurité. Et enfin, merci également à la mairie qui nous a soutenu.  
Un beau bénéfice a été récolté. Il permettra aux enfants de l'école de profiter de sorties scolaires organisées par l'équipe enseignante.  
Les prochaines manifestations seront le Noël des enfants, le carnaval des enfants et la Randonnée des P'tits Souliers qui se tiendra fin mars, début avril.  
Prenez soin de vous.

**Pour nous contacter :** [ape-st-joseph@orange.fr](mailto:ape-st-joseph@orange.fr)

**Notre page facebook :** APE école André Bouyer



➤ **LE CLUB DES TOUJOURS JEUNES**



Les adhérents se sont à nouveau retrouvés et les anniversaires ont été fêtés. Notre doyen Jules est venu fêter son anniversaire au sein du club. Jules encore bon anniversaire !



Solutions des jeux du  
précédent bulletin



**REPONSE DE L'ENIGME :**

« *Le Mouvement* »

**MOTS MELANGES :**

Le mot à trouver était,  
**ORNITHORYNQUE**

## Sudoku

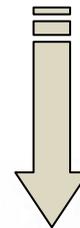
21.

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 7 | 8 | 9 | 4 | 2 | 3 | 5 | 6 |
| 3 | 2 | 9 | 6 | 5 | 8 | 7 | 4 | 1 |
| 4 | 6 | 5 | 3 | 7 | 1 | 9 | 2 | 8 |
| 8 | 9 | 2 | 4 | 3 | 5 | 1 | 6 | 7 |
| 5 | 4 | 1 | 7 | 8 | 6 | 2 | 9 | 3 |
| 7 | 3 | 6 | 1 | 2 | 9 | 5 | 8 | 4 |
| 9 | 8 | 7 | 2 | 1 | 4 | 6 | 3 | 5 |
| 6 | 5 | 3 | 8 | 9 | 7 | 4 | 1 | 2 |
| 2 | 1 | 4 | 5 | 6 | 3 | 8 | 7 | 9 |

“ L'automne est un  
deuxième printemps où  
chaque feuille est une  
fleur. ”

Albert Camus

*Vous feriez bien un  
p'tit jeu entre deux  
promenades ?*



23

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 |   |   | 4 | 5 |   |   |   | 9 |
|   |   | 9 | 3 |   |   |   |   | 8 |
|   | 1 | 5 | 2 |   |   |   | 7 |   |
|   |   | 3 | 8 | 2 |   |   |   | 1 |
| 8 |   |   |   |   |   |   |   | 6 |
| 9 |   |   |   | 3 | 1 | 7 |   |   |
|   | 8 |   |   |   | 2 | 6 | 1 |   |
| 1 |   |   |   |   | 8 | 2 |   |   |
| 5 |   |   |   | 6 | 3 |   |   | 7 |

**ENIGME**

Il est parfois mineur.  
Mais lorsqu'il est élevé,  
Il en devient majeur.  
Et reste toujours parfait.  
Qui est-il ?

